

BE-A0542_711394_709961_FRE

**Inventaire des archives du notaire Charles (de)
Brabant officiant à Ohain et à Genvval (1906-1933)
/ F. Desmet et J. Godinas**



**Het Rijksarchief in België
Archives de l'État en Belgique
Das Staatsarchiv in Belgien
State Archives in Belgium**

This finding aid is written in French.

DESCRIPTION DU FONDS D'ARCHIVES:	3
Consultation et utilisation	4
Conditions d'accès et de reproduction.....	4
Langues et écriture des documents.....	4
Caractéristiques matérielles et contraintes techniques.....	4
Histoire du producteur et des archives	5
Producteur d'archives.....	5
Nom.....	5
Biographie.....	5
Archives.....	5
Historique.....	5
Contenu et structure	7
Contenu.....	7
Sélections et éliminations.....	7
Mode de classement.....	7
DESCRIPTION DES SÉRIES ET DES ÉLÉMENTS	9
Inventaire des répertoires et minutes du notaire Charles (de) Brabant (1906-1933).....	9
1 - 9 Répertoires des actes notariés. 27 août 1906 - 2 jan. 1933.....	9
10 - 57 Minutes des actes notariés. 27 août 1906 - 2 jan. 1933.....	10

Description du fonds d'archives:

Nom du bloc d'archives:

Notaire de Brabant Charles Emile Ghislain

Période:

1906 - 1933

Numéro du bloc d'archives:

BE-A0542.206

Etendue:

- Dernière cote d'inventaire: 57
- Etendue inventoriée: 5.6 m

Dépôt d'archives:

Archives de l'Etat à Louvain-le-Neuve

Producteurs d'archives:

de Brabant, Charles Emile Ghislain (notaire), 1906-1933

Consultation et utilisation

CONDITIONS D'ACCÈS ET DE REPRODUCTION

Conformément à l'article 62 de la loi du 25 ventôse an XI (16 mars 1803), seuls les actes et les répertoires notariaux de plus de 100 ans sont publics. Quiconque peut les consulter sans justifier de son identité. Leur consultation est toutefois soumise aux règlements en vigueur aux Archives de l'État. Les Archives de l'État n'autorisent la consultation des documents de moins de 100 ans qu'au chercheur muni d'une autorisation écrite par laquelle un notaire (pas nécessairement le notaire déposant ou son successeur) atteste qu'il est *une personne intéressée en nom direct, héritier ou ayant droit*. Cette autorisation ne vaut que pour le ou les actes spécifiés et non pour un volume ou une année. Le notaire déposant peut consulter les actes de moins de 100 ans qu'il a lui-même déposés ; cette disposition s'applique également à ses successeurs et suppléants. S'il délègue un membre de son étude ou de son association pour faire des recherches, celui-ci doit être muni d'une procuration.

Seules les reproductions obtenues par numérisation (scanner) ou par reader-printer sont autorisées. La reproduction des actes de plus de 100 ans est en principe libre. Elle est soumise au tarif en vigueur aux Archives de l'État. Le notaire déposant peut obtenir des reproductions de ses propres actes notariés ou de ceux de ses prédécesseurs, au tarif en vigueur aux Archives de l'État. L'autorisation délivrée afin de consulter un acte de moins de 100 ans n'entraîne pas automatiquement le droit d'en recevoir une reproduction. Si le demandeur souhaite une copie de l'acte - ce qui est le cas le plus souvent -, le notaire doit le mentionner explicitement sur son autorisation et donner une identification exacte de l'acte.

LANGUES ET ÉCRITURE DES DOCUMENTS

Les documents décrits dans le présent inventaire sont en français.

CARACTÉRISTIQUES MATÉRIELLES ET CONTRAINTES TECHNIQUES

Certains documents décrits au sein de cet inventaire ont été fragilisés par de mauvaises conditions de conservation. Il est, dès lors, demandé aux lecteurs de manipuler ces documents avec toute la prudence qui s'impose.

Histoire du producteur et des archives

PRODUCTEUR D'ARCHIVES

NOM

Charles Brabant, Charles de Brabant.

BIOGRAPHIE

Le notaire Charles Brabant a instrumenté à Ohain, de 1906 au 28 février 1912, puis à Genval, après la suppression du notariat d'Ohain, de 1912 à 1933. Le notaire Léon Collette reprit l'étude de Genval en 1933.

Le 30 juin 1931, le tribunal de première instance de Nivelles a rendu un jugement ordonnant rectification de l'acte de naissance de 1813 de Charles Joseph Brabant, grand-père de Charles de Brabant et de ceux de ses descendants ¹.

ARCHIVES

HISTORIQUE

Deux articles de la loi sur le notariat du 25 ventôse an XI (16 mars 1803), modifiée et complétée notamment par les lois du 4 mai 1999, rappellent aux notaires l'obligation de conserver leurs minutes et répertoires : " *Les notaires seront tenus de garder minute de tous les actes qu'ils recevront. Ne sont néanmoins compris dans la présente disposition, les certificats de vie, procurations, actes de notoriété, quittances de fermages, de loyers, de salaires, arrérages de pensions et rentes, et autres actes simples qui, d'après les lois, peuvent être délivrés en brevet* " (article 20) et " *Les notaires tiendront répertoire de tous les actes qu'ils recevront. Toutefois, lorsque l'acte est reçu par plusieurs notaires, seul celui qui en conserve la minute ou le premier nommé si l'acte est reçu en brevet, l'inscrit à son répertoire* " (article 29) ².

Quant à l'article 62 de la loi du 25 ventôse an XI contenant organisation du notariat, tel que remplacé par l'article 37 de la loi du 4 mai 1999, il constitue le fondement légal du dépôt des minutes et des répertoires. Il est formulé comme suit : " *Les détenteurs de minutes, tables et répertoires d'actes notariés datant de cinquante ans au moins, peuvent les déposer aux archives du Royaume dans la province ou l'arrondissement administratif où se trouve leur ressort. Ces documents doivent obligatoirement être déposés s'ils datent de plus de septante-cinq ans, sauf dispense accordée par l'archiviste général du Royaume sur demande motivée. Ces documents peuvent être librement consultés après cent ans,*

1 Le Parchemin, n° 342, nov-déc.2002, p. 440, 447-448.

2 Article 12 de la loi du 4 mai 1999 modifiant la loi du 25 ventôse an XI. M.B., 1er octobre 1999.

sauf autorisation antérieure donnée par le ministre de la Justice ou son délégué. Les minutes, tables et répertoires d'actes notariés déposés aux archives du Royaume sont placés sous le contrôle de l'archiviste général du Royaume ".

Conformément à ces dispositions légales, Maître Dominique Vinel, officiant à Genval, a déposé aux Archives de l'État à Louvain-la-Neuve, le 16 février 2009, les documents d'Eugène Joseph Loicq, notaire à Rhode-Sainte-Agathe (1813-1821) et à Bossut-Gottechain (1821-1847), de Théophile Collette, notaire à Bossut-Gottechain (1848-1886), d'Édouard Beauthier senior, notaire à Grez-Doiceau (1862-1889), de Jules Collette, notaire à Bossut-Gottechain (1887-1914), d'Édouard Beauthier junior, notaire à Grez-Doiceau (1890-1922), de Jules Huyberechts, notaire à Court-Saint-Étienne (1915-1919), de Lucien Allard, notaire à Ohain (1888-1906), de Charles Brabant, notaire à Ohain et Genval (1906-1932), et de Léon Collette, notaire à Bossut-Gottechain (1919-1932).

Contenu et structure

CONTENU

Les archives notariales comprennent deux types de documents : les répertoires de minutes et les minutes. Les répertoires des minutes sont des listes récapitulatives des actes passés, qui précisent les noms des parties, les types d'actes et la date des actes. Ces listes sont le plus souvent présentées de manière chronologique.

La minute désigne l'original d'un acte authentique reçu par le notaire et conservé par lui. Sur base de cet original, le notaire délivre des copies (copies simples, authentiques, exécutoires) aux particuliers. Contrairement aux minutes, dans le cas d'actes reçus en brevet par le notaire l'original est remis aux clients, ce qui explique leur absence dans les archives notariales.

SÉLECTIONS ET ÉLIMINATIONS

Les minutes et répertoires d'actes notariés doivent être intégralement conservés.

MODE DE CLASSEMENT

Conformément aux directives ³, des fonds distincts ont été constitués pour chaque notaire ayant instrumenté. Les minutes et les répertoires sont classés par série et dans l'ordre chronologique. Les répertoires (nos 1 à 9) sont placés en tête de l'inventaire, suivent les minutes (nos 10 à 57).

3 Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les provinces, Instructions et recommandations pour le dépôt, la consultation et la reproduction des minutes et des répertoires de notaires, 2006.

Description des séries et des éléments

INVENTAIRE DES REPERTOIRES ET MINUTES DU NOTAIRE CHARLES (DE) BRABANT (1906-1933)

1 - 9 RÉPERTOIRES DES ACTES NOTARIÉS. 27 AOÛT 1906 - 2 JAN. 1933.

- | | | |
|----------|---------------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| 1 | 27 août 1906 - 31 déc. 1911. | 1 cahier |
| | de Brabant, Charles Emile Ghislain (notaire), 1906-1933 | |
| 2 | 5 jan. 1912 - 28 jan.1918. | 1 cahier |
| | de Brabant, Charles Emile Ghislain (notaire), 1906-1933
Non ouvert au public jusque 2018 | |
| 3 | 28 jan. 1918 - 12 oct. 1920. | 1 cahier |
| | de Brabant, Charles Emile Ghislain (notaire), 1906-1933
Non ouvert au public jusque 2020 | |
| 4 | 13 oct. 1920 - 22 fév. 1922. | 1 cahier |
| | de Brabant, Charles Emile Ghislain (notaire), 1906-1933
Non ouvert au public jusque 2022 | |
| 5 | 22 fév. 1922 - 17 avr. 1923. | 1 cahier |
| | de Brabant, Charles Emile Ghislain (notaire), 1906-1933
Non ouvert au public jusque 2023 | |
| 6 | 17 avr. 1923 - 27 oct. 1924. | 1 cahier |
| | de Brabant, Charles Emile Ghislain (notaire), 1906-1933
Non ouvert au public jusque 2024 | |
| 7 | 27 oct. 1924 - 30 mai 1927. | 1 cahier |
| | de Brabant, Charles Emile Ghislain (notaire), 1906-1933
Non ouvert au public jusque 2027 | |
| 8 | 30 mai 1924 - 20 mars 1930 | 1 cahier |
| | de Brabant, Charles Emile Ghislain (notaire), 1906-1933
Non ouvert au public jusque 2030 | |
| 9 | 24 mars 1930 - 2 jan. 1933. | |

	de Brabant, Charles Emile Ghislain (notaire), 1906-1933 Non ouvert au public jusque 2033	1 cahier
10	10 - 57 MINUTES DES ACTES NOTARIÉS. 27 AOÛT 1906 - 2 JAN. 1933. 27 août 1906 - 31 déc.1907.	1 volume
	de Brabant, Charles Emile Ghislain (notaire), 1906-1933	
11	3 jan. - 27 juillet 1908.	1 volume
	de Brabant, Charles Emile Ghislain (notaire), 1906-1933	
12	27 juil. - 28 déc.1908.	1 volume
	de Brabant, Charles Emile Ghislain (notaire), 1906-1933	
13	12 jan. - 14 juin 1909.	1 volume
	de Brabant, Charles Emile Ghislain (notaire), 1906-1933	
14	14 juin - 25 déc.1909.	1 volume
	de Brabant, Charles Emile Ghislain (notaire), 1906-1933	
15	31 jan. - 31 déc.1910.	1 volume
	de Brabant, Charles Emile Ghislain (notaire), 1906-1933	
16	8 jan. - 26 juil. 1911.	1 volume
	de Brabant, Charles Emile Ghislain (notaire), 1906-1933	
17	30 juil. 1911 - 5 jan.1912.	1 volume
	de Brabant, Charles Emile Ghislain (notaire), 1906-1933	
18	8 jan. - 15 juil.1912.	1 volume
	de Brabant, Charles Emile Ghislain (notaire), 1906-1933	
19	25 juillet - 31 déc.1912.	1 volume
	de Brabant, Charles Emile Ghislain (notaire), 1906-1933	
20	9 jan. - 26 mai 1913.	

	de Brabant, Charles Emile Ghislain (notaire), 1906-1933	1 volume
21	29 mai - 30 déc.1913. de Brabant, Charles Emile Ghislain (notaire), 1906-1933	1 volume
22	5 jan. - 14 juin 1914. de Brabant, Charles Emile Ghislain (notaire), 1906-1933	1 volume
23	14 juin 1914 - 31 déc.1915. de Brabant, Charles Emile Ghislain (notaire), 1906-1933 Non ouvert au public jusque 2015	1 volume
24	4 jan. - 30 déc.1916. de Brabant, Charles Emile Ghislain (notaire), 1906-1933 Non ouvert au public jusque 2016	1 volume
25	6 jan. 1917 - 4 jan. 1918. de Brabant, Charles Emile Ghislain (notaire), 1906-1933 Non ouvert au public jusque 2018	1 volume
26	4 jan. - 11 juin 1918. de Brabant, Charles Emile Ghislain (notaire), 1906-1933 Non ouvert au public jusque 2018	1 volume
27	17 juillet 1918 - 3 jan.1919. de Brabant, Charles Emile Ghislain (notaire), 1906-1933 Non ouvert au public jusque 2019	1 volume
28	6 jan. - 13 juin 1919. de Brabant, Charles Emile Ghislain (notaire), 1906-1933 Non ouvert au public jusque 2019	1 volume
29	13 juin - 31 déc.1919. de Brabant, Charles Emile Ghislain (notaire), 1906-1933 Non ouvert au public jusque 2019	1 volume
30	5 jan. - 27 juil. 1920.	1 volume

de Brabant, Charles Emile Ghislain (notaire), 1906-1933
Non ouvert au public jusque 2020

- 31** 31 juil. - 31 déc.1920. 1 volume
- de Brabant, Charles Emile Ghislain (notaire), 1906-1933
Non ouvert au public jusque 2020
- 32** 3 jan. - 2 mai 1921. 1 volume
- de Brabant, Charles Emile Ghislain (notaire), 1906-1933
Non ouvert au public jusque 2021
- 33** 2 mai - 31 déc.1921. 1 volume
- de Brabant, Charles Emile Ghislain (notaire), 1906-1933
Non ouvert au public jusque 2021
- 34** 3 jan. - 11 juil. 1922. 1 volume
- de Brabant, Charles Emile Ghislain (notaire), 1906-1933
Non ouvert au public jusque 2022
- 35** 12 juil. - 31 déc. 1922. 1 volume
- de Brabant, Charles Emile Ghislain (notaire), 1906-1933
Non ouvert au public jusque 2022
- 36** 1er jan. - 19 mai 1923. 1 volume
- de Brabant, Charles Emile Ghislain (notaire), 1906-1933
Non ouvert au public jusque 2023
- 37** 22 mai-18 septembre 1923. 1 volume
- de Brabant, Charles Emile Ghislain (notaire), 1906-1933
Non ouvert au public jusque 2023
- 38** 18 sept. - 31 déc. 1923. 1 volume
- de Brabant, Charles Emile Ghislain (notaire), 1906-1933
Non ouvert au public jusque 2023
- 39** 3 jan. - 9 avr. 1924. 1 volume
- de Brabant, Charles Emile Ghislain (notaire), 1906-1933
Non ouvert au public jusque 2024

-
- | | | |
|-----------|---------------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| 40 | 10 avr. - 19 août 1924. | 1 volume |
| | de Brabant, Charles Emile Ghislain (notaire), 1906-1933
Non ouvert au public jusque 2024 | |
| 41 | 23 août - 30 déc.1924. | 1 volume |
| | de Brabant, Charles Emile Ghislain (notaire), 1906-1933
Non ouvert au public jusque 2024 | |
| 42 | 2 jan. - 23 juil. 1925. | 1 volume |
| | de Brabant, Charles Emile Ghislain (notaire), 1906-1933
Non ouvert au public jusque 2025 | |
| 43 | 23 juil. - 30 déc. 1925. | 1 volume |
| | de Brabant, Charles Emile Ghislain (notaire), 1906-1933
Non ouvert au public jusque 2025 | |
| 44 | 5 jan. - 24 juin 1926. | 1 volume |
| | de Brabant, Charles Emile Ghislain (notaire), 1906-1933
Non ouvert au public jusque 2026 | |
| 45 | 28 juin - 31 déc. 1926. | 1 volume |
| | de Brabant, Charles Emile Ghislain (notaire), 1906-1933
Non ouvert au public jusque 2026 | |
| 46 | 3 jan. - 2 juil. 1927. | 1 volume |
| | de Brabant, Charles Emile Ghislain (notaire), 1906-1933
Non ouvert au public jusque 2027 | |
| 47 | 2 juil. - 31 déc. 1927. | 1 volume |
| | de Brabant, Charles Emile Ghislain (notaire), 1906-1933
Non ouvert au public jusque 2027 | |
| 48 | 3 jan. - 29 juin 1928. | 1 volume |
| | de Brabant, Charles Emile Ghislain (notaire), 1906-1933
Non ouvert au public jusque 2028 | |
| 49 | 2 juil. - 31 déc. 1928. | 1 volume |
| | de Brabant, Charles Emile Ghislain (notaire), 1906-1933 | |

Non ouvert au public jusque 2028

- 50** 2 jan. - 22 juil. 1929. 1 volume
de Brabant, Charles Emile Ghislain (notaire), 1906-1933
Non ouvert au public jusque 2029
- 51** 23 juil. - 31 déc. 1929. 1 volume
de Brabant, Charles Emile Ghislain (notaire), 1906-1933
Non ouvert au public jusque 2029
- 52** 5 jan. - 30 juin 1930. 1 volume
de Brabant, Charles Emile Ghislain (notaire), 1906-1933
Non ouvert au public jusque 2030
- 53** 3 juil. - 30 déc. 1930. 1 volume
de Brabant, Charles Emile Ghislain (notaire), 1906-1933
Non ouvert au public jusque 2030
- 54** 2 jan. - 29 juin 1931. 1 volume
de Brabant, Charles Emile Ghislain (notaire), 1906-1933
Non ouvert au public jusque 2031
- 55** 2 juil. - 30 déc. 1931. 1 volume
de Brabant, Charles Emile Ghislain (notaire), 1906-1933
Non ouvert au public jusque 2031
- 56** 4 jan. - 14 juil. 1932. 1 volume
de Brabant, Charles Emile Ghislain (notaire), 1906-1933
Non ouvert au public jusque 2032
- 57** 16 juil. 1932 - 2 jan. 1933. 1 volume
de Brabant, Charles Emile Ghislain (notaire), 1906-1933
Non ouvert au public jusque 2033